



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ INVALIDITÉ

Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :
INVALIDITÉ

PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Ce motif concerne uniquement les cas suivants **dès lors que la personne concernée est déclarée invalide et n'exerce pas d'activité professionnelle**:

- Avoir une déclaration d'invalidité à la 2ème et/ou 3ème catégorie reconnue par l'article L.341-4 du Code de sécurité sociale
- Invalidité reconnue à 80% par la maison Départementale pour les personnes handicapées (MDPH)

La date d'événement est :

- La date de décision ou l'attribution de l'invalidité de la sécurité sociale
- La date de reconnaissance d'invalidité à 80% par la MDPH

Les **personnes éligibles** pour ce cas de déblocage sont ; **le titulaire du compte, ses enfants, le ou la conjoint(e) ainsi que le ou la partenaire de PACS**.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

Le fait générateur invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande par an**. La demande de déblocage peut être partielle ou totale.

ÉVÉNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Invalidité du concubin
- Invalidité reconnue à moins de 80% par la MDPH
- 1ère catégorie : invalides capables d'exercer une activité professionnelle ou rémunérée
- Une activité professionnelle est exercée malgré l'attribution de l'invalidité à la 2ème ou 3ème catégorie

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

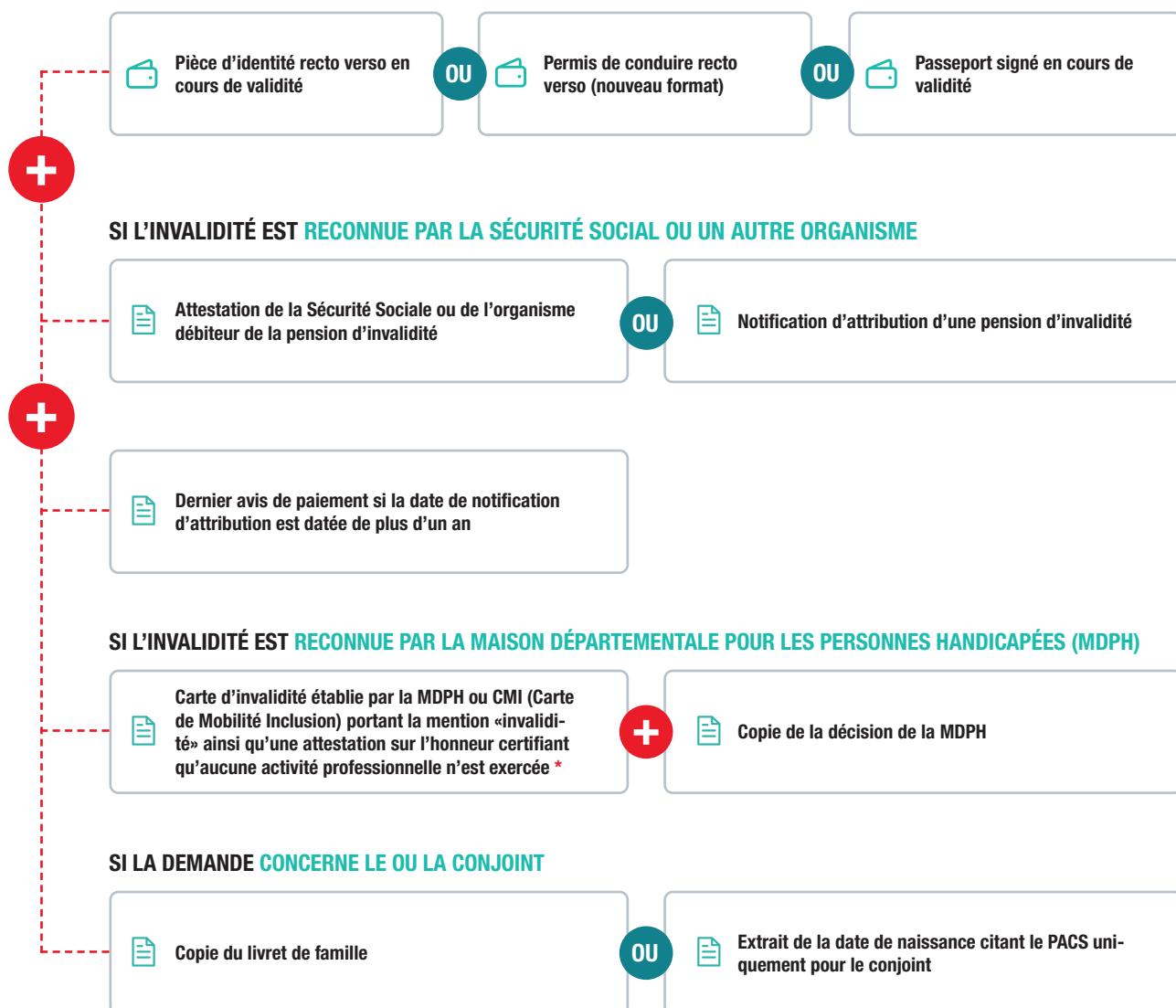
EN BREF	FAIT GÉNÉRATEUR	PLANS CONCERNÉS	DÉLAI
	Invalidité du titulaire du compte, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire de PACS.	PEE (PEI, PEG) CCB PERCO (PERCOI, PERCOG) PERECOL (PERECOLI, PERECOLG)	Aucun

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

INVALIDITÉ

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.



* Si l'enfant a plus de 16 ans, fournir une attestation sur l'honneur de la personne concernée certifiant qu'aucune activité professionnelle n'est exercée.

Si l'enfant a moins de 16 ans, aucune attestation n'est requise.